

# La lettre de l' IDP

(EA 1384) – Février

#17

## L'édito du Directeur

Chères collègues, chers collègues,

Comme vous le lirez dans l'agenda, les mois qui suivent verront la tenue de plusieurs manifestations qui contribueront à faire rayonner notre équipe.



Nous parrainons une demi-journée d'étude organisée par les étudiants du master 2 DAF de la FDEG sur les ressources humaines dans la fonction publique. Ceci renforcera la visibilité du laboratoire auprès des étudiants de master. En collaboration avec l'université de Lille et l'université des Antilles nous organisons un colloque sur l'indemnisation et l'assistance des passages du transport aérien. Je remercie Laurent Siguoirt pour son rôle moteur ainsi que l'université pour son concours financier. Trois économistes sont invités pour intervenir en séminaires sur des thématiques de mobilité et d'environnement. Enfin nous organisons la 9ème Journée doctorale de l'École doctorale SJPG, sous la houlette de Romélien Colavitti et Sophie Corioland sur le thème des questions prioritaires de constitutionnalité.

Plusieurs projets sont en cours de montage, notamment celui porté par Anne Fournier et Ankinée Kirakozian. Ce projet propose de conduire une expérimentation de terrain auprès des salariés d'entreprises sur leur mobilité domicile travail et de tester des nudges et des incitations financières à la mobilité durable. Ce projet a passé avec succès la première étape de l'appel à projet STIMULE de la région Hauts-de-France. Il associe pour la première fois le laboratoire DeVisu, ainsi que des partenaires privés.

Le Conseil de laboratoire s'est réuni en février avec ses nouveaux membres élus. Nous y avons notamment discuté de la future gouvernance du laboratoire CRISS que nous formerons avec les historiens et géographes du CALHISTE. Il est temps maintenant de convoquer un Conseil de laboratoire conjoint afin d'élaborer les statuts de la nouvelle équipe.

Je mentionne aussi la tenue en juin de la deuxième journée des doctorants de l'IDP, à laquelle je convie bien évidemment tous les chercheurs seniors. Il s'agit d'un moment important pour nos étudiants en thèse. Cette journée est l'occasion de leur fournir un retour sur leurs travaux et c'est à leur demande que nous nous efforçons d'en organiser deux par an.

Je remercie Véronique Sanguinetti qui a participé à la Journée des chercheurs 2019 organisée à Mons. Si vous n'avez pas pu vous rendre à Mons, vous pouvez découvrir son poster sur les communautés Open source et les performances organisationnelles. Nous l'avons affiché dans nos locaux en face du secrétariat.

À la suite de la publication par Alain Lacroux d'un article dans la revue Recherches en Sciences de Gestion, le focus de ce mois porte sur l'impact de l'évaluation par des agences indépendantes des pratiques des grandes entreprises en matière de responsabilité sociale et environnementale. Je vous laisse le découvrir.

Bonne lecture,

--  
Stéphane Lambrecht

## Appel à communication

9ème Journée doctorale de l'École doctorale 74 « Sciences juridiques, politiques et de gestion » (SJPG), organisée par l'IDP, le jeudi 16 mai 2019 à Valenciennes, 9 h 00 – 17 h 00  
« QUESTION PRIORITAIRE DE CONSTITUTIONNALITE (QPC) ET APPROFONDISSEMENT DE L'ÉTAT DE DROIT »  
Sous la direction de Sophie CORIOLAND, MCF et Romélien COLAVITTI, MCF HDR

Les propositions doivent émaner de doctorant(es) ou de jeunes docteur(e)s, quelle que soit leur Université d'appartenance ou de soutenance, comprendre un bref résumé (800 mots maximum), une courte biographie ainsi que les coordonnées de contact. Elles doivent parvenir par voie numérique, avant le lundi 18 mars 2019, aux deux adresses suivantes :

- Sophie CORIOLAND : [sophie.corioland@uphf.fr](mailto:sophie.corioland@uphf.fr)
- Romélien COLAVITTI : [romelien.colavitti@uphf.fr](mailto:romelien.colavitti@uphf.fr)

>> Pour plus de renseignements sur la thématique : <https://www.uphf.fr/IDP/sites/default/files/pdf/aac-question-prioritaire-de-constitutionnalite-16-mai-2019.pdf>

## Agenda

**14.03.2019**, Atelier IDP, « Quelle place pour les acteurs sociaux dans la construction de l'Europe du rail ? » présenté par H. Champin, à 14 h 00, S 301

**15.03.2019**, Rencontre universitaire, « Quelle(s) gestion(s) des contractuels en ressources humaines dans la fonction publique ? », organisée par les Master 2 DAF/FDEG, avec la participation du laboratoire, 14 h 00, S 301

**21.03.2019**, Atelier IDP, « Quelles sont les conséquences de l'adoption de l'open source sur la performance financière perçue par les organisations » présenté par V. Sanguinetti, 14 h 00, S301

**28.03.2019**, Séminaire IDP, « Rethinking urban sprawl : moving towards sustainable cities » présenté par W. Oueslati, à 14 h 00, S 426

**02.04.2019**, Séminaire IDP, « Nouvelles technologies et mobilité urbaine durable : les permis de circuler échangeables comme instrument de choix de déplacement », présenté par J. Martinez, 14 h 00, S301

**04.04.2019**, Colloque, « Regards civilistes sur le règlement 261/2004 relatif à l'indemnisation et à l'assistance des passagers du transport aérien », organisé par N. Balat, J. Jourdan-Marques et L. Siguoirt, de 9 h 00 à 17 h 00, SDC

**11.04.2019**, Séminaire IDP, « Exploring in-depth joint pro environmental behavior : a multivariate ordered probit approach » présenté par O. Beaumais, 14 h 00, S301

**23.05.2019**, Atelier IDP, « La mobilité à l'étranger de l'apprenti », présenté par S. Michel, 14h00, S301

Plus d'informations sur :  
<http://www.uphf.fr/IDP/agenda-idp>

**Directeur éditorial** : Stéphane Lambrecht  
**Rédaction et conception** : Anaïs Rebuccini  
**Contacts** : Laboratoire IDP (EA 1384)

UPHF – Les Tertiales  
Rue des Cent Têtes  
59313 VALENCIENNES Cedex 9  
Tél : 03.27.51.76.73  
[idp@uphf.fr](mailto:idp@uphf.fr)  
<http://www.uphf.fr/IDP/>  
[https://twitter.com/idp\\_UVHC](https://twitter.com/idp_UVHC)

## Focus

### « Impact de la notation sociétale sur la dynamique des performances environnementale, sociale et de gouvernance dans un contexte international : une étude empirique fondée sur la base longitudinale Vigéo Eiris »

**Sami Ben Larbi, Alain Lacroux et Philippe Luu** - Recherches en Sciences de Gestion



#### Quel était l'objectif de cette recherche ?

Nous souhaitions évaluer l'impact de l'évaluation par des agences indépendantes des pratiques des grandes entreprises en matière de responsabilité sociale (RSE) sur le comportement de ces entreprises. Dans un système économique où la notation et l'évaluation des acteurs prend une importance croissante (il suffit de penser au rôle central joué par les notes données par les consommateurs dans le fonctionnement des plateformes comme Uber), il nous paraissait important d'étudier la manière dont les entreprises prenaient ou non en compte le signal envoyé par les agences de notation extra-financière. On connaît l'impact déterminant de la note donnée par les agences de notation financière comme Moody's ou Fitch Ratings sur les possibilités de financement des entreprises et des états, mais des travaux restent à mener en matière de notation extra-financière. Dans ce domaine, les enjeux sont pour l'instant moins forts que dans le secteur financier, mais les entreprises doivent être vigilantes sur le risque de réputation associé à des comportements jugés peu responsables.

#### Pourquoi étudier la notation sociétale ?

Dans le domaine de la RSE, le problème de mesure de la réalité des engagements pris et des résultats obtenus est fondamental, afin de pouvoir contrôler l'opportunité de certaines entreprises, qui utilisent le discours de la responsabilité sociale et sociétale à des fins de pure communication, comme on peut le voir dans les pratiques de "greenwashing". C'est pour aider les parties prenantes à mieux évaluer les engagements pris en matière de RSE et aider les investisseurs soucieux de leur responsabilité sociale que le marché de la notation extra-financière ou sociétale s'est développé. Aujourd'hui, ce marché est dominé par plusieurs grandes agences (KLD, Vigéo-Eiris, Sustainalytics...) qui évaluent l'action des grandes entreprises dans le domaine environnemental, social et de gouvernance (on parle d'approche ESG) et fournissent des notes synthétiques, à l'image des agences de notation financière.

#### Quels sont les principaux résultats obtenus ?

Nous avons pu montrer que les entreprises qui ne faisaient pas partie du groupe des "bons élèves" dans le classement de l'agence de notation Vigéo-Eiris ont connu sur le long terme une dynamique d'amélioration marquée de leurs performances dans les domaines où elles étaient mal notées initialement. Il s'agit d'un indice montrant que l'évaluation non financière peut avoir un effet incitatif, qui vient confirmer et étendre les résultats d'autres études menées uniquement dans le domaine de la performance environnementale. Nous avons pu également montrer que les progrès n'étaient pas uniformes. Les entreprises qui s'améliorent investissent en priorité certains domaines vitaux pour attirer les investisseurs comme la qualité de la gouvernance, ou des domaines qui peuvent engendrer un fort risque de réputation comme les relations envers leurs employés. Nous avons aussi pu montrer que les entreprises évoluant dans un système à économie de marché dit « coordonné » (comme les pays d'Europe continentale occidentale) connaissaient une amélioration plus forte que celles évoluant dans des systèmes à économie de marché libérale (pays anglo-saxons).

Alain Lacroux

## Communication à une manifestation scientifique

**C. Blery**, Participation à une table ronde : « Réformer la justice civile » autour du « chantier de la justice » portant sur « l'amélioration et la simplification de la procédure civile » sur le thème « *Éléments de droit comparé québécois* » à Paris-Panthéon, le 21 févr. 2019.

**C. Blery**, « *L'expertise en droit français* », intervention lors du colloque « *Regards croisés franco-espagnols en matière d'expertise civile et commerciale* », à la faculté de droit de Toulouse I Capitole, le 15 févr. 2019.

**C. Blery**, Formation continue à l'ENM: Sessions destinées à des juges consulaires (directrice de session) : *L'instance commerciale 1 : le rôle du juge* (7 févr. 2019 : journée) ; *l'instance commerciale ; 2 : améliorer sa pratique de la mise en état* (8 févr. 2019 : journée).

**O. Mamoudy**, Conférence-débat « Les actualités de l'état d'urgence », à l'occasion de la publication de l'ouvrage en co-direction avec R. Maison, Paris 11, 14 février.

**O. Mamoudy**, Conférence « La demande en appréciation de régularité » (Université de Reims, 25 février 2019).



**S. Michel**, « La transformation de l'alternance », Troisième Journée d'Etudes Régionale en droit du travail « la sécurisation des parcours professionnels après la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel », organisée par Madame Dimitra Pallantza, Faculté de droit de Boulogne Sur Mer, 8 février 2019.

**A-S. Renard-Mugnier**, « Les personnes handicapées » Troisième Journée d'Etudes Régionale en droit du travail « la sécurisation des parcours professionnels des personnes handicapées : les

nouveaux contours de l'obligation d'emploi après la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel », organisée par Madame Dimitra Pallantza, Faculté de droit de Boulogne Sur Mer, 8 février 2019.



## Publications

- C. Blery**, Quelle date pour une déclaration d'appel remise par voie électronique ? (Civ. 2<sup>e</sup>, 6 déc. 2018, n° 17-27.206, F-P+B), *Dalloz actualité*, 16 janv. 2019
- C. Blery**, *Gaz. Pal.* 29 janv. 2019 - Divisibilité des pièces et des conclusions au regard du « temps utile » (Cass. 2<sup>e</sup> civ., 6 déc. 2018, n° 17-17.557, FS-P+R+I), p. 64.
- M. Caron**, « Grand débat national : cinq propositions pour rendre plus transparente la rémunération de nos élus », *Le Huffington post* du 18 février 2019.
- M. Ho-Dac**, « Reconnaissance d'une décision étrangère malgré la violation des règles européennes de litispendance internationale », comm. sous CJUE, 16 janvier 2019, *Liberato*, aff. C-386/17, in *Dictionnaire permanent Droit européen des affaires*, Éditions Législatives, *Bulletin d'information* n°364, février 2019
- M. Ho-Dac**, « Règlement 'Bruxelles I bis' : compétence internationale 'universelle' en matière de contrat de travail », comm. sous Cass. soc., 5 décembre 2018, n° 17-19.935, in *Dictionnaire permanent Droit européen des affaires*, Éditions Législatives, *Bulletin d'information* n°364, février 2019
- N. Leblond**, Conditions de l'attribution de l'indemnité d'assurance aux créanciers titulaires d'une sûreté sur la chose assurée, commentaire de Cass. 2e civ., 2 nov. 2018, n° 17-29.926: RDBF 2019, comm. 15
- N. Leblond**, Appréciation du caractère rachetable du contrat et conséquences sur l'ISF, commentaire de Cass. 2e civ., 12 déc. 2018, n° 17-20.913, 17-20.914 et 17-15.195 : RDBF 2019, comm. 16
- N. Leblond**, La faute dolosive est celle qui rend inéluctable la réalisation du dommage et fait disparaître l'aléa, commentaire de Cass. 2e civ. 25 oct. 2018, n° 16-23.103: RDBF 2019, comm. 17
- N. Leblond**, La fin de l'obligation de sincérité des déclarations spontanées, commentaire de Cass. 2e civ., 13 déc. 2018, n° 17-28.093: RDBF 2019, comm. 18
- N. Leblond**, Déclaration des circonstances nouvelles : les questions, toujours posées par l'assureur, commentaire de Cass. 2e civ., 22 nov. 2018, n° 17-26.355: RDBF 2019, comm. 19
- N. Leblond**, Coassurance: La chambre commerciale suit la deuxième chambre civile, commentaire de Cass. 2e civ., 21 nov. 2018, n° 17-23.598: RDBF 2019, comm. 20
- N. Leblond**, Effets de la suspension de la prescription à l'égard de codébiteurs solidaires, commentaire de Cass. 1re civ., 23 janv. 2019, n° 17-18219 : LEDC févr. 2019, n° 112b9, p. 7
- N. Leblond**, Pas de retrait d'associé en SELARL d'avocats, commentaire de Cass. 1re civ., 12 déc. 2018, n° 17-12467: LEDC févr. 2019, n° 112b7, p. 6
- N. Leblond**, L'assureur n'a pas à vérifier l'existence de sûretés sur le bien assuré avant de payer l'indemnité, commentaire de Cass. 2e civ., 22 nov. 2018, n° 17-20926: LEDC janv. 2019, n° 112a3, p. 7



**N. Leblond**, Clause de loyer binaire et application de l'article L. 145-33 du Code de commerce, commentaire de Cass. 3e civ., 29 nov. 2018, n° 17-27798: LEDC janv. 2019, n° 111z4, p. 2

**M-C. Rouault**, Panorama de droit administratif (1er octobre - 15 novembre 2018), *Les Petites affiches*, 4 février 2019, p. 8-14

**L. Siguoirt**, *La Semaine Juridique Entreprise et Affaires* n° 8, 21 Février 2019, 1084, La délimitation de la limitation de responsabilité de l'entreprise de manutention maritime note sous Cass. com. 16 janv. 2019, n° 17-24.598, F-P+B, Sté Intramar c/ Sté CMA CGM : *JurisData* n° 2019-000431

## Appels à projets

**ANR – Appel à projets franco-allemand en sciences humaines et sociales**  
Soutien aux projets proposés conjointement par des équipes françaises et allemandes  
Date de clôture : **15/03/2019**

**Appel à projet RISE Research and Innovation Staff Exchange 2019 – Marie Curie**  
Collaborations internationales et/ intersectorielles au travers d'échanges de personnels – mobilité de 1 à 12 mois au cours d'un projet de 4 ans.  
Date limite de dépôt des projets : **02/04/2019**

**AAP Transport 2019 [MG – ART –GV] – Transports intelligents, verts et intégrés**  
Mobilité pour la croissance  
Transport routier automatisé  
Véhicules verts  
Date limite de dépôt : **25/04/2019**

**H2020 – PCN Transport**  
**CEF (Connecting Europe Facility)** – Déploiement de nouvelles technologies sur le réseau transeuropéen de transport ferroviaire et maritime  
Date limite de candidature : **24/04/2019**

**H2020 – PCN Transport**  
**Instrument PME**  
Phase 1 : **07/05/2019**  
Phase 2 : **03/04/2019, 05/06/2019 et 09/10/2019**

**Conseil Régional dispositif PRIMER appel à projets soutien aux MS**  
**L'édition scientifique**  
-Dépôt avant le **25/05/19** pour les manifestations du 1<sup>er</sup> semestre N+1  
-Dépôt avant le **25/05/19** pour les publications N ou N+1  
**IHP – Institut Henri Poincaré**  
« La théorie des représentations » - du 06 janvier au 03 avril 2020  
Inscription jusqu'au **15/06/2019**

**Programme Hauts de France Fulbright 2019/2020**  
Mobilité de 3 à 12 mois aux USA ou accueil d'un chercheur américain  
Réouverture au **01/08/2019** pour 2020/2021